

Le groupe NAT reprend Algar et sauve son activité de la liquidation

Après une décennie d'efforts pour simplifier et numériser les procédures d'urbanisme, la startup Algar annonce sa reprise par le groupe NAT suite à une année 2023 difficile. Ce rapprochement, initié à l'issue d'une procédure de redressement judiciaire lancée en novembre dernier, permettra à l'activité de perdurer au sein du groupe.

Temps de lecture : minute

18 décembre 2023

Aurélien De Nunzio et Maxime Coucke, fondateurs de la startup lilloise Algar (ex-Permettez -moi de construire), annoncent la reprise de la proptech par le groupe NAT. Avec une année 2023 compliquée, les associés ont décidé de passer le relais à un industriel pouvant assurer sa pérennité. Suite à la procédure de redressement judiciaire datée du 6 novembre 2023, le groupe NAT, sous la direction de Thibault Nicollet, s'est présenté comme le repreneur idéal dans le cadre d'un appel d'offres.

«Une startup, c'est 5 % de chances que ça marche fort et 95 % de chances que ça meurt. On a essayé pendant presque 10 ans et on n'a pas fait semblant», confie Aurélien De Nunzio dans un post LinkedIn. «L'année 2023 a été très difficile, la plus challengeante depuis le début de cette aventure entrepreneuriale. Elle a testé ma résistance et celle de mon associé Maxime et mis nos nerfs et parfois notre santé à rude épreuve. Après un appel d'offres, Algar, avec 9 salariés sur 12, est repris au tribunal de Lille par le groupe NAT le 12 novembre.»

Un maintien de l'activité après une année 2023 difficile

Algar propose des solutions digitales de simplification des démarches d'urbanisme, grâce à un service sur-mesure et une interface intuitive, pour les professionnels et les particuliers. Fin 2021, Algar clôturait une série A d'un montant de 3,2 millions d'euros avec EDF Pulse Holding. S'en sont suivies deux années d'investissements qui n'ont pas suffi à stimuler suffisamment la croissance de la jeune pousse, malgré le lancement d'Algar Pro.

Début 2023, confronté à une dette financière trop conséquente et cherchant à dynamiser son développement, Algar envisage une cession à un industriel qui permettrait de pérenniser l'activité, et entame une réduction de coûts ainsi qu'une négociation pour le gel de ses dettes. Cependant, malgré des pourparlers avancés, l'industriel se retire, laissant Algar dans un équilibre financier presque atteint mais toujours en proie à des dettes trop importantes. L'entreprise sera alors placée en redressement judiciaire, et un appel d'offres sera lancé afin de favoriser la reprise de l'activité. Celui-ci a finalement été remporté par le groupe NAT.

«Le groupe NAT, sous l'impulsion de Thibault Nicollet, porte un vrai projet d'intégration qui permettra à Algar de se pérenniser et j'en suis ravi», précise Aurélien De Nunzio. «Maxime et moi allons accompagner l'intégration d'Algar au sein du groupe en temps que consultants.»

«Je me suis consacré jour et nuit à cette aventure»

Le groupe NAT est un groupe spécialisé dans la gestion et l'anticipation des risques liés aux réseaux souterrains et aériens. Il offre un panel de

services comme un bureau d'études réseaux, un campus de formation sécurité ou encore une assistance pour les déclarations de travaux à proximité de réseaux (DICT). Issu de la fusion initiale de cinq entreprises différentes, le groupe se revendique comme un acteur incontournable pour les professionnels des travaux publics et souhaite développer son expertise et ses services en intégrant Algar.

«Il y a 10 ans, je lançais Algar pendant mes études, après avoir quitté mon job de peintre en bâtiment. Je me suis consacré jour et nuit à cette aventure», conclut Aurélien De Nunzio. «Je suis fier de ce que nous avons accompli, du produit que nous avons construit, des relations que nous avons créées en France ainsi qu'à Madagascar et en Tunisie avec nos partenaires. Des milliers de personnes ont pu réaliser leur projet d'habitat grâce à Algar et cela va continuer. Dans les 12 prochains mois, je me consacrerai aussi à mon activité de conseil pour les startups et les entreprises avant de repartir sur un projet ambitieux.»



À lire aussi

Algar simplifie les autorisations légales d'urbanisme pour les

particuliers et les professionnels



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Guillaume Cossu